

Les études supérieures, un tremplin vers l'emploi

*Les études supérieures protègent du chômage,
c'est ce que confirme l'Observatoire régional de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle des étudiants dans une enquête sur le devenir
des étudiants inscrits en 1998/99 dans les universités d'Alsace.*

8 300 étudiants sont entrés sur le marché du travail en 1999

Sur les 40 871 étudiants inscrits dans les universités alsaciennes en 1998/99, environ 20% (8 333 étudiants) ont arrêté leurs études en 1999. Leur sortie de l'université correspond donc à une entrée sur le marché du travail. 65% d'entre eux (5 381 étudiants) ont obtenu le diplôme préparé en 1998/99. 14% sont sortis avec un diplôme universitaire de niveau inférieur à celui visé en 1998/99 (1 212 étudiants). Seuls ceux qui étaient ins-

crits en 1^{er} cycle (1 745 étudiants de DEUG, DEUST ou DUT) et n'ont pas réussi ou ne se sont pas présentés aux examens, sont sortis sans diplôme universitaire. Ils représentent 21% de la population qui se retrouve en 1999 sur le marché du travail et 4% de l'ensemble des inscrits à la rentrée 1998.

96 % ont un emploi

96% des étudiants arrivés sur le marché du travail à la rentrée 1999 se déclarent en emploi fin 2002, quel que soit le niveau de diplôme acquis. Les sortants des

formations professionnelles sont légèrement mieux lotis avec 97% d'actifs employés, contre 95% pour les sortants des formations généralistes.

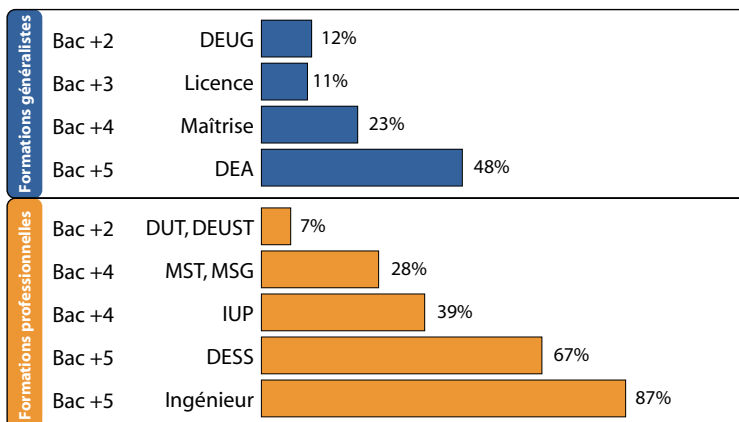
En moyenne, les sortants ont connu une entrée rapide en emploi avec moins de 3 mois de chômage. Même les plus touchés par le chômage, les sortants non diplômés de DEUG en particulier, n'ont connu que de courtes périodes d'inactivité.

Le niveau de sortie et le type de diplôme ont une faible influence sur le taux d'emploi. En revanche, ils ont un impact important sur les caractéristiques des emplois occupés.

71 % de cadres

En moyenne, les sortants occupent à 29% des emplois de type ouvriers/employés, 32% sont des cadres moyens et techniciens et 39% des cadres supérieurs. La proportion de cadres supérieurs croît avec le niveau de sortie : 12% pour le niveau DEUG (bac + 2), 48% pour le Diplôme d'études approfondis (DEA, bac + 5). Pour un même nombre d'années d'études après le baccalauréat, les sortants des formations professionnelles sont plus souvent cadres supérieurs que les sortants des filières généralistes : 39% pour les sortants d'IUP (bac + 4), 67% pour les titulaires d'un DESS et 87% pour les ingénieurs (bac + 5)

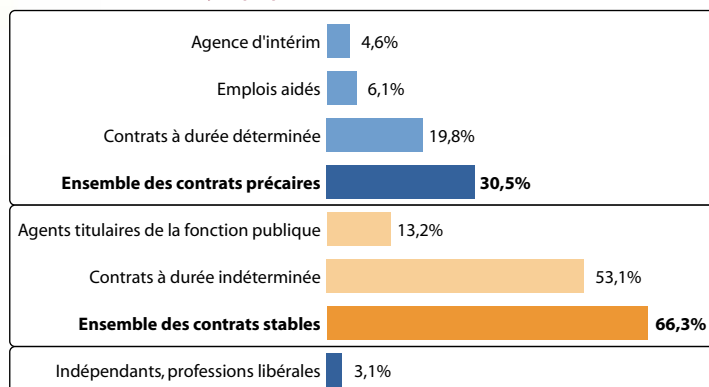
Catégories d'emplois, 3 ans après la sortie de l'université, pour les étudiants n'ayant pas poursuivi d'autres études, en fonction du dernier diplôme préparé*



* A l'exception du doctorat qui fera l'objet d'une prochaine enquête

Quel que soit le type d'études suivies, ce n'est qu'à partir du niveau bac + 5 (DEA, DESS, écoles d'ingénieurs) que la proportion de cadres supérieurs devient majoritaire. On constate en particulier une différence importante entre le niveau bac + 4 et le niveau bac + 5, niveau qui correspond dans la réforme « LMD » (Licence, Master, Doctorat) à la délivrance d'un Master. Celui-ci apparaît comme un bon niveau de sortie, au regard de l'insertion professionnelle.

Types de contrats de travail, 3 ans après la sortie de l'université, ensemble des étudiants n'ayant pas poursuivi d'autres études



Les deux-tiers des emplois occupés sont stables

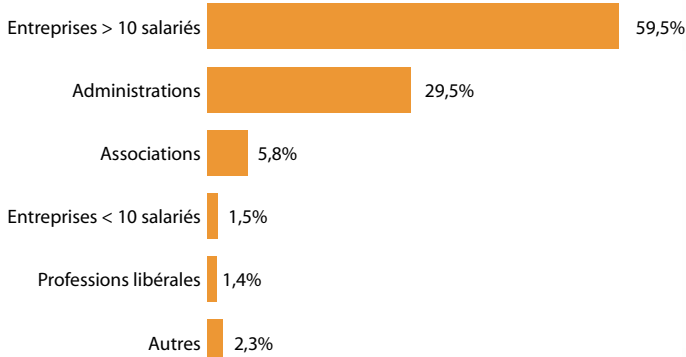
66% des 5 500 sortants occupent un emploi stable (CDI) trois ans après leur sortie de formation, 31% occupent un emploi précaire et 3% sont indépendants ou à leur compte. Parmi ces derniers, les sortants diplômés du secteur santé représentent une part importante. Les sortants de premier cycle, généralistes

comme professionnels, sont un peu plus touchés par la précarité (40% des emplois). Les sortants des écoles d'ingénieurs et les diplômés d'IUP tirent leur épingle du jeu avec respectivement 89% et 81% d'emplois stables. A ces exceptions près, le taux de CDD dépend peu du niveau de sortie et se situe autour d'une valeur moyenne de 30%.

Plus de 60% des emplois dans le secteur privé

Plus de 60% des emplois (5 000) relèvent du secteur privé, dont une écrasante majorité d'entreprises de plus de 10 salariés. La proportion est de 30% pour les emplois (2 778) dans la fonction publique, enseignement*, administration, collectivités locales et autres organismes. Ce chiffre, bien plus élevé que celui des sortants ayant déclaré être fonctionnaires titulaires, suggère que certains des sortants employés par des administrations le sont à titre de contractuels. Enfin, le secteur associatif fournit 5,8% des emplois. Les formations professionnelles mènent massivement vers le secteur privé : jusqu'à 90% et au-delà pour les sortants des écoles d'in-

Types d'employeurs, 3 ans après la sortie de l'université, ensemble des étudiants n'ayant pas poursuivi d'autres études



génieurs ou des IUP. En revanche, les sortants des formations généralistes ont plus tendance à trouver un emploi dans le secteur public, environ 40% des titulaires d'une licence et d'une maîtrise notamment. Pour autant, la majorité des sortants des filières généralistes trouvent aussi un emploi dans le secteur privé.

* Cette proportion n'inclut pas les sortants des universités qui ont poursuivi des études en s'inscrivant à l'IUFM l'année suivante pour préparer les concours de l'enseignement, et qui n'appartiennent pas à la population des sortants entrés directement sur le marché du travail (cf. enquête sur les sortants 99 ayant poursuivi des études, à paraître)

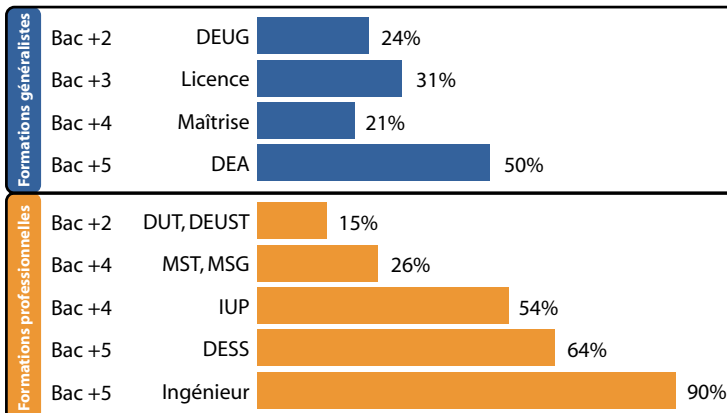
Fiche technique

Pour les formations généralistes - DEUG, licence, maîtrise - l'enquête d'insertion a été réalisée par sondage par quotas. 10% des sortants ont été interrogés. Dans les filières professionnelles de niveau bac + 3 et plus, les taux de réponses obtenu varient entre 30 et 40% de la population des sortants ont été interrogés. Le fichier brut a été redressé de manière à redonner à chaque catégorie de diplôme son poids réel dans l'élaboration des indicateurs globaux. Les personnes ont été interrogées par téléphone en mars et avril 2003.

Salaire net moyen 3 ans après la sortie : 1 455 euros

Deux tendances marquent le niveau des salaires. De façon générale et sans surprise, il croît avec le niveau de sortie, avec un écart notable entre les niveaux bac + 4 et bac + 5. Par ailleurs, à niveaux de sortie équivalents, les sortants des formations professionnelles enregistrent des salaires plus élevés que ceux des formations généralistes. On peut en particulier noter le bon niveau de salaire atteint par les sortants au niveau bac + 5 : écoles d'ingénieurs et DESS.

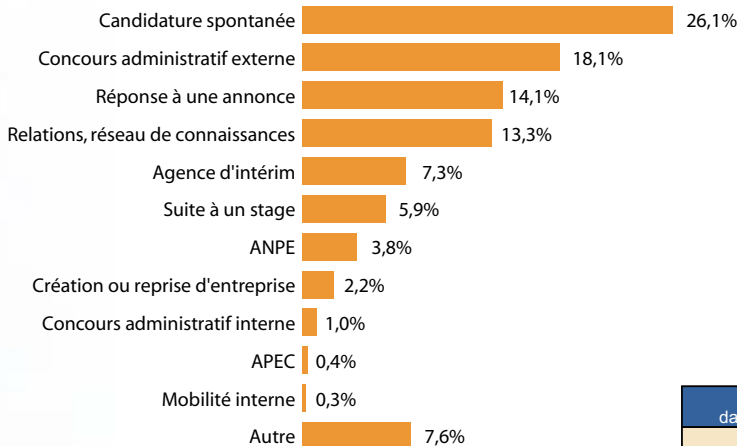
Proportion des salaires supérieurs à 1500 euros, 3 ans après la sortie de l'université, pour les étudiants n'ayant pas poursuivi d'autres études, en fonction du dernier diplôme préparé*



* A l'exception du doctorat qui fera l'objet d'une prochaine enquête

Recherche d'emploi : prime à l'initiative

Moyen d'obtention de l'emploi, ensemble des étudiants n'ayant pas poursuivi d'autres études



La candidature spontanée est un mode privilégié pour trouver un emploi, ce qui souligne l'importance des actions de formation à la recherche d'emploi menées dans les universités par les services d'information et d'orientation. En effet, 26 % des sortants déclarent avoir obtenu de cette manière l'emploi qu'ils occupent. 14 % des sortants ont répondu à une annonce. 18 % ont réussi des concours administratifs et 13 % ont utilisé leur réseau de connaissances. Le rôle plus modeste des agences pour l'emploi (ANPE, APEC) et des agences d'intérim s'explique par le faible taux de chômage des sortants et le petit nombre d'entre eux occupant un poste en intérim.

Poursuivre des études supérieures : un tremplin pour l'emploi ?

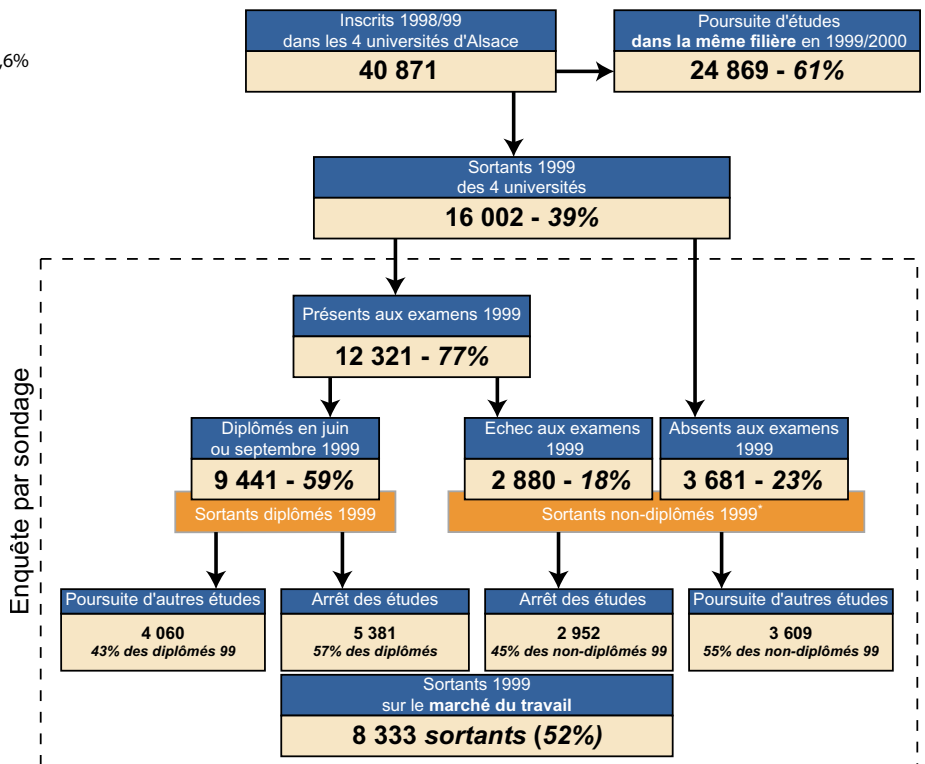
La moitié des 16 000 sortants 99 des universités alsaciennes qui se sont inscrits l'année suivante dans une autre filière ou dans un autre établissement (cf. figure ci-dessus) ont-ils eu raison d'insister et de poursuivre des études pour atteindre le niveau le plus élevé possible ? Oui si l'on juge par les

Les sortants 99

On désigne par «sortants 99» les étudiants inscrits dans une filière de formation de l'une des universités d'Alsace durant l'année universitaire 1998/99, et qui ne s'y sont pas réinscrits à la rentrée 1999, qu'ils aient ou non obtenu leur diplôme. Ils se partagent entre :

- les étudiants qui ont arrêté leurs études et recherché un emploi immédiatement après leur sortie de l'université ;
- les étudiants qui ont obtenu le diplôme préparé et qui ont poursuivi leurs études, mais dans une autre filière ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur ;
- les étudiants qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé et qui ont poursuivi des études dans une autre filière au sein de la même université, ou dans un autre établissement.

Les sortants 1999 des universités d'Alsace



* Ces étudiants n'ont pas obtenu le diplôme qu'ils préparaient en 1998/99. En revanche, exception faite des sortants de DEUG, ils ont déjà obtenu au moins un diplôme. Ex. : un échec en maîtrise implique que la licence a déjà été obtenue

constats de la présente enquête sur les sortants entrés directement sur le marché du travail. L'étude du devenir des sortants 99 ayant poursuivi des études fera l'objet de la prochaine Lettre de l'Observatoire et permettra de compléter les données de ce premier volet de l'enquête.

Pôle universitaire européen de Strasbourg

11 rue Silbermann - 67000 Strasbourg - Tél. 03 88 60 01 01 - Fax 03 88 45 01 58
Courriel : infopole@poleuropeen.u-strasbg.fr - Web : www.univ-strasbourg.fr